**Mode opératoire du recruteur**

**Salon en ligne**

**Rappel : le compte recruteur du salon en ligne doit être créé par les agents Pôle emploi (habilitation organisateur ou conseiller).**

Le recruteur via son espace « salon en ligne » (indépendant de l’espace recruteur) doit vérifier et mettre à jour les informations de son profil en cas d’erreur ou de changement de coordonnées

Les informations et documents à recueillir par le conseiller pour créer le stand entreprise sont les suivantes :

* Nom entreprise
* Descriptif société
* Présentation des métiers recherchés
* Vidéos
* plaquettes …. Pas obligatoire
* logo
* Nom + prénom recruteur
* Téléphone recruteur
* Email recruteur
* Les offres d’emploi qui doivent être enregistrées sur PE.fr

Une check list est à disposition pour sécuriser ces éléments : 

Le détail des services (traitement des candidatures, créer les plages d’entretien et réaliser les entretiens, superviser l’activité du salon…) que le recruteur peut activer dans les salons en ligne sont détaillés dans le document ci-après :



vidéo de présentation : <https://www.pole-emploi.tv/widget/fab6ad49f37beaf5fc8cbd09324e0fc3>